

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 JUILLET 2014 DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA PLATE-FORME ECONOMIQUE DE TROSLY BREUIL

Participants :

Préfecture :

Annick DURAND, Secrétaire général de la sous-préfecture de COMPIEGNE
Alexis BROHARD, SIDPC

DREAL :

Pascal LEMOINE, Service de prévention des risques industriels
Mickaël BELIART, Inspecteur Installations Classées de l'unité territoriale de l'Oise

DDT 60 :

Isabelle MODESTE, adjointe à la responsable du bureau prévention des risques, SAUE
Martine LEBRASSEUR, chargé d'études au bureau prévention des risques SAUE
Idriss ABDELLATIF, DDT/SEEF

Collectivités territoriales :

Claude MENDEZ, maire de TROSLY BREUIL
Daniel GUEGUEN, maire de BERNEUIL SUR AISNE
Michelle BEAUDEQUIN, adjointe au maire de CUISE LA MOTTE
Joëlle DOUVRY, adjointe au maire de CUISE LA MOTTE
Alain BRAILLY, Président de la communauté de communes du canton d'Attichy

Exploitants :

Christophe AMALRIC, directeur du site WEYLICHEM (ex CLARIANT)
Patrick OPPE, responsable environnement, sécurité et hygiène industrielle de WEYLICHEM
Emmanuel VIGUIER, AZEM
Sylvain LE GUILLERME, PQ France

Salariés :

Bruno QUAGEBEUR, salarié de WEYLICHEM
Damien PRESSON, salarié de ARCHROMA
Olivier VAN MOOLEGHEM, salarié de WEYLICHEM

Riverains :

Catherine VENDEWINKELE de BERNEUIL SUR AISNE
Philippe BATTON de TROSLY BREUIL
Jean Philippe PINEAU Vice président du ROSO
Basile ARKHIPOFF, directeur du site BONNA SABLA

Services de sécurité :

Capitaine VINCENT Jean Patrick, SDIS 60

PREAMBULE

Madame DURAND excuse Monsieur le sous-préfet et ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à cette première réunion de la commission de suivi de site (CSS).

Elle présente l'ordre du jour de cette réunion.

1. Rappel des principes de la CSS et désignation des membres du bureau à la suite de la création de la CSS par arrêté préfectoral du 7 février 2014 ;
2. Bilan de l'activité à mi année par la société WEYLICHEM LAMOTTE ;
3. Bilan de l'activité à mi année de l'inspection des installations classées sur la plate forme économique ;
4. Avis et vote de la CSS en tant que POA sur le projet de PPRT

RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CSS ET DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur LEMOINE rappelle que c'est un décret du 7 février 2012 qui est à l'origine de la création des CSS. Ce texte a pour but essentiel de fondre dans un type unique de commission les divers types de commissions existantes et notamment les CLIS et les CLIC.

La CSS relative au fonctionnement de la plate forme de TROSLY BREUIL a été créée par arrêté préfectoral du 7 février 2014.

La commission est présidée par le préfet ou son représentant ; elle est composée de 5 collèges, à savoir les collèges « Administrations », « Collectivités territoriales », « Exploitants », « Salariés » et « Riverains ». Les membres sont désignés pour 5 ans.

La commission, qui doit se réunir à minima une fois par an, est tenue informée des actions menées par les exploitants de la plate forme en vue de prévenir les risques. Elle est également tenue informée des décisions individuelles des installations industrielles de la plate forme, des incidents et accidents éventuels survenus sur l'un des sites.

Après cette présentation, il est procédé à la désignation du représentant de chaque collège au sein du bureau de la CSS.

Après concertation, le bureau est composé comme suit :

Président : Le préfet ou son représentant

Collège « Administrations » : Le DREAL ou son représentant

Collège « Collectivités territoriales » : Monsieur le maire de Trosly Breuil ou son représentant

Collège « Exploitants » : Le directeur de la société WEYLICHEM ou son représentant

Collège « Salariés » : Monsieur QUAGEBEUR

Collège « Riverains » : Monsieur Philippe BATTON

Monsieur PINEAU demande que les convocations aux réunions de la CSS soient également envoyées par courrier électronique.

BILAN DE L'ACTIVITE A MI ANNEE PAR LA SOCIETE WEYLICHEM LAMOTTE

M. OPPE présente le bilan de l'activité de la société WEYLICHEM.

Il rappelle que la société WEYLICHEM appartient dorénavant au groupe ICIG, groupe industriel privé,

spécialisé dans les entreprises chimiques et pharmaceutiques de taille moyenne.

Ce groupe possède 20 sites dans le monde.

M. OPPE confirme la réalisation d'un investissement productif (le projet LEGO).

Le niveau d'activité reste globalement identique mais très variable selon les ateliers.

Il présente ensuite un bilan du système de gestion de la sécurité (SGS).

Des investissements importants ont été réalisés en terme d'amélioration de la sécurité et de protection de l'environnement pour 2,5 millions d'euros.

Des formations dans le domaine de la sécurité et des exercices de sécurité ont été réalisés. Un exercice POI est programmé le 07/10/2014 avec un scénario toxique.

Il présente ensuite l'incident qui a eu lieu sur le site le 8 juin 2014.

Un disque de rupture s'est rompu sur un réacteur avec des émanations de gaz nitreux à la cheminée à une hauteur de 40 mètres. Il n'y a eu aucune conséquence environnementale.

La société a effectué plusieurs actions correctives, notamment le remplacement de l'ensemble des disques de rupture de tous les réacteurs.

Il indique ensuite à l'aide d'un graphique qu'en 2014, il n'y a pas eu pour l'instant d'accident du travail avec arrêt, ce qui démontre l'engagement de la société WEYLICHEM en terme de sécurité sur le site.

BILAN DE L'ACTIVITE A MI ANNEE PAR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

M. BELIART présente succinctement les inspections réalisées à mi-année sur la plateforme économique en indiquant que l'ensemble des inspections seront plus développées lors de la CSS, qui se tiendra en fin d'année pour faire un point complet.

A ce jour, une inspection a eu lieu le 27/02/2014 sur le site ARCHROMA et le 09/04/2014 sur le site WEYLICHEM sur la station d'épuration des eaux.

Enfin, il revient sur l'incident du 8 juin 2014, survenu sur le site WEYLICHEM.

L'inspection des installations classées s'est rendue sur le site le 10/06/2014 pour effectuer les premiers constats.

Elle confirme que l'incident n'a pas d'impact en terme environnemental et que les constats n'ont pas révélé d'écarts par rapport aux prescriptions réglementaires.

AVIS ET VOTE DE LA CSS EN TANT QUE POA SUR LE PROJET DE PPRT

M. LEMOINE rappelle qu'une procédure relative à l'élaboration d'un PPRT est actuellement en cours.

Les documents en projet relatifs à ce PPRT sont actuellement soumis à la concertation du public et à la consultation des POA depuis le 10 juin 2014.

La CSS en tant que POA doit émettre un avis sur le projet de PPRT.

Il est procédé au vote des différents membres présents des cinq collèges.

- vote de chacun des membres présents au sein de chaque collège,
- totalisation des votes « pour et contre » au sein de chaque collège pour en dégager une majorité.
- totalisation des votes « pour et contre » des 5 collèges pour obtenir l'avis de la CSS.

Collège "Administrations"

4 avis favorables (DREAL, SIDPC, DDSIS, DDT)
Le collège « Administration » vote pour le projet de PPRT.

Collège "Collectivités territoriales"

4 avis favorables (Maires de TROSLY BREUIL, CUISE LAMOTTE, BERNEUIL SUR AISNE, Président de la Communauté de Communes d'ATTICHY)
Le collège « Collectivités territoriales » vote pour le projet de PPRT.

Collège "exploitants"

3 avis favorables (Directeurs des Société WEYLICHEM, PQ FRANCE, AZ ELECTRONIC)
Le collège « Exploitants » vote pour le projet de PPRT.

Collège "salariés"

3 avis favorables (MM. QUAGEBEUR, VAN MOORLEGHEM, PRESSON)
Le collège « salariés » vote pour le projet de PPRT.

Collège "riverains"

3 avis favorables (Mme VENDEWINKELE, M. BATTON et M. PINEAU (représentant le ROSO) et
1 abstention (directeur de la société BONNA SABLA)
Le collège « Riverains » vote pour le projet de PPRT.

La CSS émet donc un avis favorable sur le projet de PPRT de TROSLY BREUIL.

M. MENDEZ souhaite avoir des informations sur une question déjà évoquée auprès de M. Le Sous-Préfet sur l'entretien du passage à niveau (en mauvais état) situé rue du flottage, sur lequel circule de nombreux camions.

M. ALMARIC indique avoir effectué plusieurs demandes auprès de RFF restées sans réponse à ce jour.

Mme DURAND indique que la sous-préfecture va interroger à son tour RFF sur ce sujet.

Mme MODESTE rappelle que chaque membre des POA doit émettre un avis sur le projet de PPRT avant le 10 août 2014 et demande aux différents maires présents de retourner à la DDT à BEAUVAIS, après le 10 juillet, les registres relatifs à la concertation du public ainsi que les certificats d'affichage en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P/Le sous-préfet
Le secrétaire général



Annick Durand